

## HONORAIRES DE VENTE - CABINET CHESNEAU

01 01 2026 HONORAIRES TTC (au taux de TVA en vigueur 20 %)



### TRANSACTION

Estimation gratuite	Néant
Avis de valeur	250 € TTC
Seulement en cas de signature de compromis et à la levée des conditions suspensives	
Honoraires charge vendeur exceptionnellement à charge acquéreur Taux de TVA 20%	Forfait 5500 € ttc + 4 % ttc - Au-delà de 400000€ net vendeur forfait de 5500 € ttc + 5 % ttc
En cas de vente d'un bien d'un confrère AMEPI, les honoraires seront ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial	
Murs commerciaux, Fonds de commerce, Droit aux bail	Forfait mini de 5000 € ttc – Taux 9 % ttc

### LOCATION

<b>Honoraires de gestion courante :</b> du montant des encaissements (loyers + charges), incluant la gestion administrative, comptable, le suivi courant du locataire, l'émission des quittances et le versement mensuel au bailleur.	9,9 % ttc du quittancement
Garnantie de loyers impayés	3,45% ttc
Détériorations immobilières, Pertes pecuniaires suites à DT	
Défenses recours, Protection juridique	
Honoraires Etat des lieux	3 € / m <sup>2</sup>
<b>Honoraires de mise en location :</b> comprenant la recherche du locataire, les visites, l'étude du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée.	Zone très tendue : 12 € ttc / m <sup>2</sup> - zone tendue : 10 €/m <sup>2</sup> - Zone non tendue : 8 € ttc / m <sup>2</sup>

### SYNDIC

<b>Honoraires de base de gestion courante :</b> , comprenant l'ensemble des prestations prévues à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965 et au décret du 26 mars 2015 (gestion administrative, comptable, juridique courante et tenue de l'assemblée générale annuelle).	250 € TTC / lot principal / an - HONORAIRES MINIMUM 1900 € ttc
---	--